

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE  
DU 08 JANVIER 2009**

**ARRETE PERMANENT  
N°02**

Le Maire de Fontenilles

Vu le code des collectivités territoriales et notamment L 2213.1-5

Vu le code de la route et ses annexes

Vu le code de la voirie routière

Vu le code pénal

Considérant l'étroitesse de la rue Maubec sur toute sa longueur qui ne permet plus la circulation des véhicules et le passage des piétons dans de bonnes conditions de sécurité.

Considérant que la mise en sens unique de cette voie délestera une partie de la circulation venant de la rue du 19 mars 1962 à la sortie des écoles.

Considérant les différentes demandes des riverains.

**ARRETE**

**Article 1**

La circulation de la rue Maubec se fera en sens unique dans le sens Place de la Liberté / Rue du 11 Novembre 1918.

**Article 2**

La rue Maubec sera en sens interdit dans le sens rue du 11 novembre 1918 / place de la Liberté à partir de la numérotation n° 22.

**Article 3**

Sont concernés tous les véhicules, cycles, cyclos et engins à moteur.

**Article 4**

Le stationnement sera interdit côté numérotation impair et autorisé unilatéralement côté pair.

**Article 5**

La vitesse sera limitée à 30 kms / h

**Article 6**

Toute infraction à cet arrêté sera constatée et réprimée par les services de police conformément à la réglementation.

## **Article 7**

Les services techniques de la commune seront chargés de la mise en place de la signalisation adéquate afin de permettre l'application du présent arrêté. Concernant le sens interdit de la rue Maubec, une pré-signalisation sera posée au niveau de la rue du 11 novembre 1918.

## **Article 8**

Ampliation du dit arrêté sera remise à :

- Mr le commandant de la gendarmerie de Saint-Lys
- Mr le responsable des services techniques de Fontenilles.
- Mr le gardien de la police municipale de Fontenilles.

Chacun en ce qui le concerne étant chargé de l'exécution de celui-ci.

## **Article 9**

Cet arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

**Fait à FONTENILLES, le 08 janvier 2009**

**Le Maire  
M. FUENTES**

